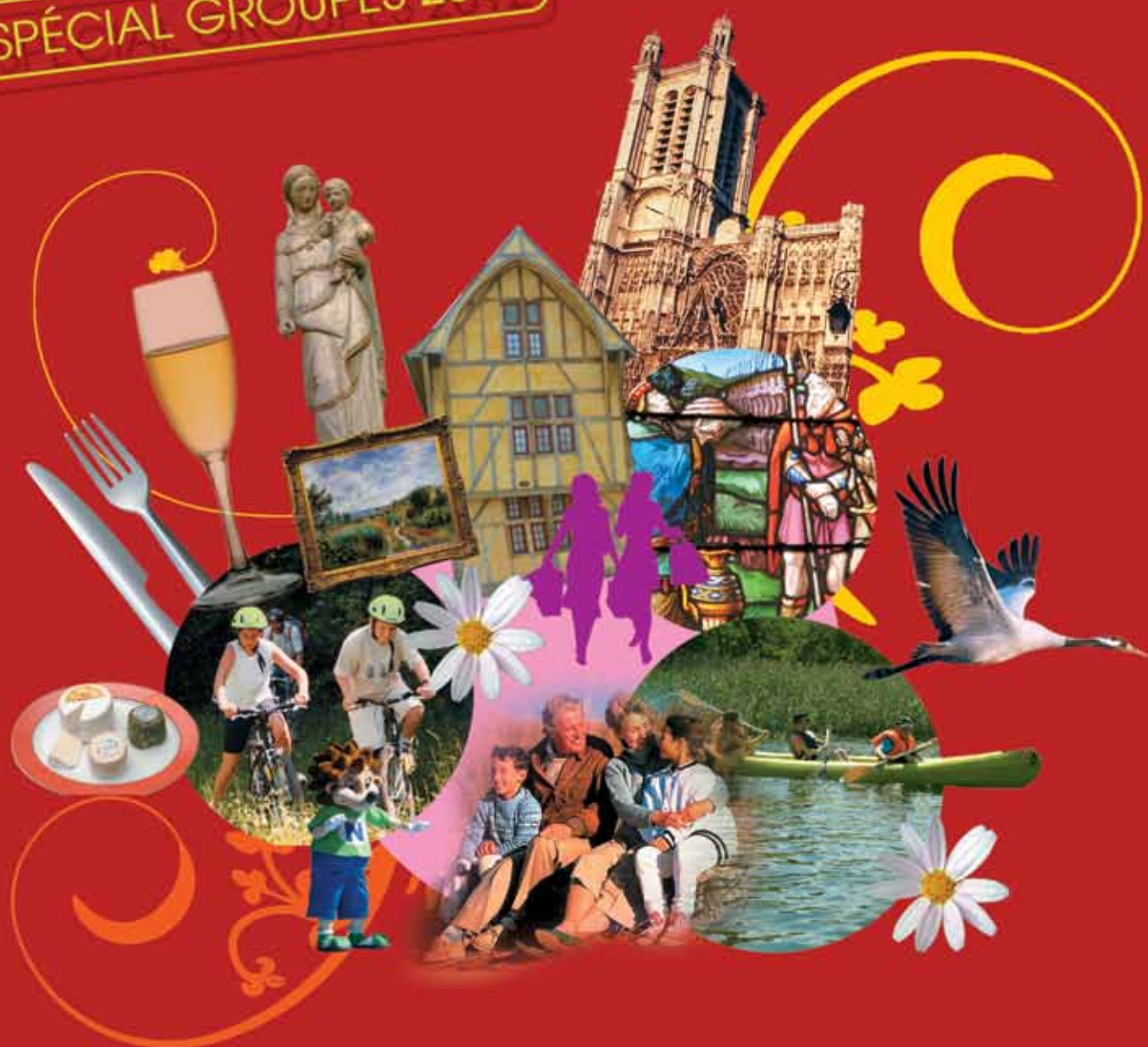


Séjours et excursions

EN CHAMPAGNE

SPÉCIAL GROUPES 2012



Aube
en Champagne Tourisme

www.aube-champagne.com



Bienvenue dans l'Aube en Champagne...

Des accès faciles :

Axes autoroutiers : A5 (Paris – Dijon) et A26 (Calais-Reims)

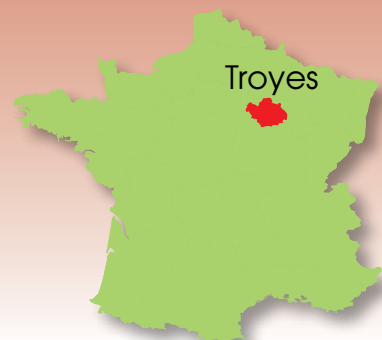
Gares : Troyes, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube

TGV : Station Reims

Aéroports internationaux : Paris CDG et Orly

Paris-Vatry (à 45 minutes en voiture)

Troyes-Barbère (à 10 mn en voiture)



Sommaire

Une destination **incontournable** p. 4

Nos produits par thématique

Champagne p. 5

Culture et Troyes p. 6

Nogentais et Vallée de la Seine p. 7

Patrimoine p. 8

Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Golf p. 9 et 10

Ludique p. 11

Les Templiers - Spécial 2012 p. 12

Les Grands Hommes p. 13

Randonnée p. 14

Gastronomie p. 15

Nos **autres suggestions** de séjours p. 16 et 17

Les **agences** à votre service pour réservation p. 18

Nos **conditions générales** de vente p. 19



Une destination incontournable à découvrir avec Aube en Champagne Tourisme

Une multitude de richesses :

La nature et la tranquillité au cœur du vaste territoire de la Forêt d'Orient. Le site idéal pour un séjour actif et reposant à la fois ! Et encore de nombreuses surprises vous attendent...



Troyes, la belle Médiévale :

Laissez-vous séduire par son architecture de type médiéval, ses maisons à pans de bois, ses ruelles pavées et ses neuf églises entourées de nombreux musées...

Sans oublier une escale shopping aux magasins d'usines bien sûr !

Sur simple demande, bénéficiez d'un accueil privilégié et de coupons de réductions (jusqu'à 15%) dans les boutiques de Mc Arthur Glen à Pont Sainte Marie



«Du côté des Renoir» à Essoyes :

Visitez l'atelier du peintre, le jardin, le village d'Essoyes... Et entrez dans le monde de la création.



Nigloland : Un parc d'attractions pour vivre en famille ou entre amis de fabuleuses aventures, pour ressentir émerveillement, magie, émotions ou encore frissons... Pour les grands et les petits !

La Route du Champagne :

Partez à la rencontre des vignerons et découvrez tout l'art de déguster le champagne...

Ici l'hospitalité est un devoir et un art de l'excellence. De nombreuses caves



Champagne

Dans l'Aube, la Route du Champagne s'étend de Villenauxe-la-Grande à la Côte des Bar en passant par Montgueux. Le Chardonnay s'épanouit à l'Ouest tandis qu'à l'Est le Pinot Noir règne sur la Côte des Bar. Ce vignoble de 7 900 hectares représente 22% du vignoble champenois. L'Aube produit près du quart des 300 millions de bouteilles vendues chaque année dans le monde.

SÉJOUR

Séjour pétillant en Champagne

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 222 €*
par personne**

Kilométrage : 124 km
(Jour 1 : 64 km – Jour 2 : 60 km)

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

JOUR 1

9h30 **Visite guidée de la Cristallerie Royale de Champagne ***

Bayel, cité du Cristal située sur la Route Touristique du Champagne, abrite depuis 1678 la fabrique de Cristal où maîtres verriers créent encore des pièces uniques de collection.

11h30 **Visite d'une cave de champagne et dégustation**

13h00 **Déjeuner dans un restaurant traditionnel**

15h00 **Visite de l'Abbaye de Clairvaux**

Ancienne abbaye cistercienne fondée au XII^e siècle par Saint-Bernard de Clairvaux. Un chef d'œuvre français de l'architecture monacale.

17h00 **Départ de Clairvaux – Installation à votre hôtel *****

19h30 **Dîner prestige accord mets vins et champagne**

JOUR 2

Petit-déjeuner à l'hôtel

10h00 **Visite du village des Riceys**

Découvrez le plus grand terroir de Champagne avec 866 hectares en appellation en détenant 3 AOC sur son territoire (le champagne, le coteau champenois et le rosé des Riceys).

11h30 **Visite d'une cave de champagne** et dégustation de rosé des Riceys

13h00 **Déjeuner dans un restaurant traditionnel**

Après-midi libre ou fin du programme



EXCURSION

Prestige du Champagne et du cristal

Kilométrage : 36 km

* prix sur la base d'un min. de 30 personnes

1 JOURNÉE

**A partir de 49 €*
par personne**

9h30 **Visite guidée de la Cristallerie Royale de Champagne ***

Bayel, cité du Cristal située sur la Route Touristique du Champagne, abrite depuis 1678 la fabrique de Cristal où maîtres verriers créent encore des pièces uniques de collection.

12h00 **Déjeuner du terroir**

14h30 **Visite de l'Abbaye de Clairvaux**

Ancienne abbaye cistercienne fondée au XII^e siècle par Saint-Bernard de Clairvaux. Un chef d'œuvre français de l'architecture monacale.

17h00 **Visite d'une cave de champagne et dégustation**

Fin du programme



* Ouverture nous consulter

Culture et Troyes

Capitale historique de la Champagne, Troyes invite le visiteur à se perdre dans son dédale de ruelles pavées bordées de maisons à pans de bois parées de riches couleurs. Au fil des rues, Troyes déroule sa fabuleuse histoire, celle du XVI^e siècle, siècle d'or de la création artistique.

SÉJOUR

Troyes en Champagne

La belle médiévale

Kilométrage : tout le programme est basé à Troyes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 158 €*
par personne**

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

JOUR 1

12h00 **Déjeuner au cœur de la ville**

14h30 **Visite guidée de la fabuleuse Cité Médiévale de Troyes.**

Vous remonterez le temps au cœur du Moyen-Âge ! Au fil de la visite vous découvrirez les maisons à pans de bois colorées, les ruelles pavées et les nombreuses églises cachant de magnifiques trésors comme de multiples vitraux qui vous racontent une histoire. Vous serez surpris par les charmes de cette ville encore trop méconnue et reviendrez à coup sûr !

16h30 **Dégustation de Champagne**

Au pied de la Cathédrale vous serez accueillis au Cellier St Pierre, une boutique de vins, champagnes et liqueurs unique en son genre. Dégustation commentée et passage en boutique.

18h00 **Installation à votre hôtel *** dîner inclus**

JOUR 2

Petit-déjeuner à l'hôtel

10h00 **Visite commentée de la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière**

Collection unique de 10 000 outils anciens et d'une bibliothèque de près de 20 000 volumes consacrés à la littérature ouvrière. Tout le savoir-faire artisanal du passé est ici représenté.

12h00 **Déjeuner au cœur de la ville**

14h30 **Visite commentée du Musée d'Art Moderne**

Le musée rassemble 2000 œuvres représentant les grands courants picturaux du début du XX^e siècle, de Courbet (1850) à De Staël (1950), avec une prédilection pour les mouvements fauve et expressionniste.

Fin du programme



Nogentais et Vallée de la Seine

Le bucolique Nogentais est la terre du romantisme par excellence : celle qui abrita les amours d'Héloïse et Abélard et révéla les talents de Camille Claudel.

SÉJOUR

Découverte du Nogentais

Kilométrage : 33 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 155 €*
par personne**

JOUR 1

- 9h00 Visite des vitraux de l'Eglise de Villenauxe-la-Grande.**
Au cœur du Nogentais, découvrez ce magnifique village viticole au patrimoine illustre : Eglise Dival du XII^{ème} siècle, vitraux contemporains de l'artiste britannique « David Tremlett »
- 11h00 Visite d'une cave de Champagne et dégustation**
- 12h30 Déjeuner du terroir**
- 14h30 Visite guidée de la ville de Nogent-sur-Seine**
Au bord de la Seine, découvrez Nogent, l'Île Olive et ses maisons à colombages. Une petite ville aux aires romantiques qui a donné lieu à de célèbres aventures et amours éternelles comme celui d'Henri IV et la Belle Gabrielle d'Estrée.
- 16h00 Visite guidée du Musée des sculptures de Nogent-sur-Seine**
- 18h00 Installation à votre hôtel *** dîner inclus**

JOUR 2

Petit-déjeuner à l'hôtel

- 9h30 Visite de la ville de Romilly-sur-Seine**
Une ville aux origines gallo-romaines, un ancien village devenu aujourd'hui une ville ouverte sur le bassin parisien. Un passé industriel où se sont implantés pendant des années : Olympia, Barbara, Chantelle et Le Coq Sportif...
- 11h00 Visite de la Biscuiterie Michel**
Accueil par un artisan biscuitier. Explication des ingrédients et confection des biscuits. Dégustation à l'issue de la visite. Boutique.
- 13h00 Déjeuner**
Après-midi libre ou fin du programme



Patrimoine

Découvrir un patrimoine d'exception : se promener dans les rues de Troyes, se plonger dans l'atmosphère moyenâgeuse des Foires de Champagne et poursuivre par le circuit des églises à pans de bois, l'Abbaye cistercienne de Clairvaux, les Templiers, leurs commanderies....

SÉJOUR

A la découverte de l'architecture à pans de bois

Kilométrage : 93 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
A partir de **135 €***
par personne

JOUR 1

12h00
14h30

Déjeuner au cœur de la ville
Visite guidée de la fabuleuse Cité Médiévale de Troyes.

Vous remonterez le temps au cœur du Moyen-Âge ! Au fil de la visite vous découvrirez les maisons à pans de bois colorées, les ruelles pavées et les nombreuses églises cachant de magnifiques trésors comme de multiples vitraux qui vous racontent une histoire.

16h30

Dégustation de Champagne
Au pied de la Cathédrale vous serez accueillis au Cellier St Pierre, une boutique de vins, champagnes et liqueurs unique en son genre. Dégustation commentée et boutique.

18h00

Installation à votre hôtel *
dîner inclus**

JOUR 2

10h00

Petit-déjeuner à l'hôtel
Visite de l'église de Longsols
Eglise remarquable datant des XV^e et XVI^e siècles

11h00

Visite de l'église de Lentilles
Eglise à toiture étagée datant du XVI^e siècle possédant un magnifique plafond de bois décoré

12h00

Déjeuner du terroir

14h30

Chapelle de Soullaines-Dhuys
Sanctuaire d'une maladrerie attestée en 1407. L'édifice devint vers le XVII^e siècle une simple chapelle de dévotion

16h00

Visite d'une cave de champagne et dégustation
Fin du programme



EXCURSION

Patrimoine du pays d'Othe

Kilométrage : 42 km

* prix sur la base d'un min. de 30 personnes

1 JOURNÉE
A partir de **40 €***
par personne

9h00

Visite guidée du Musée des poupées d'antan, de la tonnellerie et de l'art populaire

Exposition de poupées de 1850 à 1950 et d'un atelier de tonnellerie
Dégustation de brioche et boisson locale à l'issue de la visite

11h00

Visite de la Champignonnière à Cussangy ou Visite libre de l'Eglise de Chaource et de la remarquable Mise au Tombeau

12h30

Déjeuner du terroir

15h00

Visite guidée du Moulin de Breuil datant du XVIII^e siècle.

16h30

Visite guidée du Musée du cidre
Histoire cidricole du pays d'Othe du XVII^e siècle à nos jours
Fin du programme

Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient est une bouffée d'air pur, une vaste cour de récréation qui vit au rythme des saisons, une invitation au bien-être dans un univers préservé. Ses trois lacs et ses forêts offrent à tous les amoureux de nature des sentiers, des oiseaux à épier, des activités nautiques et bien d'autres activités de détente !

SÉJOUR

Nature et Patrimoine au bord de l'eau

Kilométrage : 80 km (Jour 1 : 60 km – Jour 2 : 20 km)

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 161 €*
par personne**

JOUR 1

12h30 Déjeuner croisière sur le lac d'Orient

Embarquez sans plus attendre pour une croisière à bord du bateau électrique l'Orient, commentaires et déjeuner de qualité.

15h00 Visite de l'Espace Faune de la Forêt d'Orient

Au cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient : Vivez une expérience « Coté Nature » ! Observatoire, sentier des sens et nouvelles espèces : auroch, élan d'Europe et tarpan : Une véritable arche de Noé.

Halte à la Maison du Parc

18h00 Installation à votre hôtel *** dîner inclus

JOUR 2

Petit-déjeuner à l'hôtel

9h30 Visite commentée du Moulin de Dosches

Un moulin dans l'ère du temps... Ce moulin à pivot témoigne de la vie champenoise d'autrefois avec présentation sur site de la fabrication de la farine, du fonctionnement d'un four à pain traditionnel, puis promenade dans les jardins anciens au pied du moulin et visite de la grange à dîme du XVème siècle.

12h00 Déjeuner

Après-midi libre ou fin du programme



Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

L'Aube vous propose trois golf. Le golf de la forêt d'Orient et le golf de l'Ermitage ont pour décor le parc naturel de la forêt d'Orient. Le Golf de Troyes la Cordelière déploie son parcours autour de l'idyllique château de la Cordelière près de Chaource. Ces golfs 18 trous permettent de s'adonner à son sport préféré au cœur de la Champagne dans un cadre bucolique puis de fêter sa victoire avec quelques bulles !

SÉJOUR

Escapade Champenoise

Kilométrage : 47 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 20 personnes

3 JOURS / 2 NUITS
**A partir de 228 €*
par personne**

JOUR 1

Arrivée et installation sur votre lieu d'hébergement
Apéritif et dîner boissons comprises

JOUR 2

Visite du parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
ou découverte des Lacs à vélo
Visite guidée de Troyes
Temps libre
Dégustation de Champagne face au Lac d'Orient
suivi d'un repas régional

JOUR 3

Sortie en catamaran ou promenade en bateau
croisière sur le Lac d'Orient
Fin du programme



SÉJOUR

Golf dans l'Aube en Champagne

Kilométrage : 47 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 175 €*
par personne**

JOUR 1

Green fee sur un des 3 golfs et pour les non golfeurs
1 accès à l'espace Aqualiss (spa)
Déjeuner libre

JOUR 2

Installation à votre hôtel *** dîner inclus
Green fee sur un des terrains de golf
Déjeuner extérieur
Fin du programme



Ludique

En groupe ou en famille, venez vous amuser en pratiquant géocaching, chasse aux trésors, jeux de pistes... et ne manquez pas Le Parc d'attractions Nigloland, qui ravira petits et grands. Magnifiquement fleuri, proposant des attractions pour tous les âges, ce parc est conçu pour le bien-être de la famille.

SÉJOUR

La magie de Nigloland

Validité : du 5 avril 2012 au 2 novembre 2012

Kilométrage : tout le programme est basé à Nigloland

* prix sur la base de 20 personnes minimum

JOUR 1

Accueil à l'hôtel***

Coupe de Champagne de bienvenue offerte

Dîner sous forme de buffets gastronomiques (boissons et café compris)

Nuit en chambre double ou familiale

JOUR 2

Journée au Parc d'Attractions Nigloland

Déjeuner sur le parc boisson comprise

2 JOURS / 1 NUIT
A partir de 119,50 €*
par personne

A partir de 87 €*
pour un enfant jusqu'à 12 ans et
gratuit pour les enfants de moins
d'1 mètre

EXCURSION

Journée au Parc d'Attractions Nigloland

Déjeuner sur le parc boisson comprise

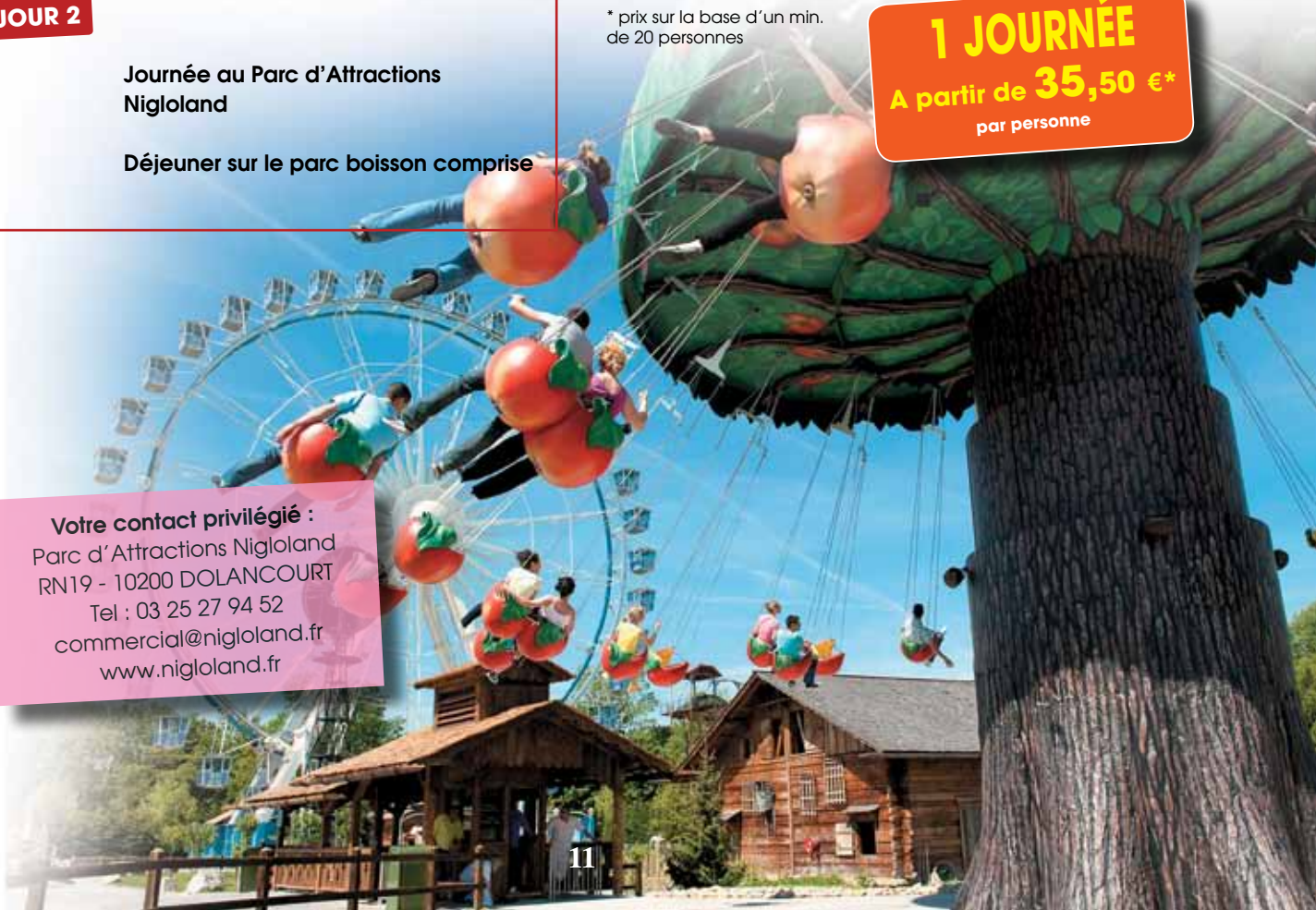
* prix sur la base d'un min. de 20 personnes

1 JOURNÉE
A partir de 35,50 €*
par personne

Votre contact privilégié :
Parc d'Attractions Nigloland
RN19 - 10200 DOLANCOURT
Tel : 03 25 27 94 52
commercial@nigloland.fr
www.nigloland.fr



NIGLOLAND



Les Templiers

En 1118, Hugues de Payns, seigneur champenois, a fondé en Terre Sainte l'Ordre templier. Il en a été également le premier Grand Maître. En 1129, le concile accueilli à la Cathédrale de Troyes a accordé une reconnaissance officielle et une règle de vie à l'Ordre du Temple, établi par Bernard de Clairvaux. Aujourd'hui l'histoire templière est encore très présente dans la mystérieuse forêt du Temple ou dans les commanderies, particulièrement en 2012, 700e anniversaire de la dissolution de l'ordre du Temple !

SÉJOUR

Les Templiers de Champagne

Kilométrage : 100 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 145 €*
par personne**

JOUR 1

- 10h00 Visite commentée du Musée Hugues de Payns :** situé dans le village natif d'Hugues de Payns, fondateur de l'Ordre des Templiers, découverte de maquettes, de cartes, de vestiges archéologiques et d'une importante collection de reproductions photographiques, l'histoire de l'Ordre.
- 12h00 Déjeuner au cœur de la ville de Troyes**
- 14h00 Visite guidée de Troyes « Troyes, berceau des Templiers »**
Visite de la Cathédrale de Troyes Saint-Pierre et Saint-Paul (XII^e) où s'est tenu en 1129 le Concile de Troyes officialisant l'Ordre des Templiers, et les extérieurs de l'ancienne Commanderie du temple. Evocation du rôle et de la présence des templiers à Troyes pendant les Foires de Champagne.
- 16h00 Visite commentée de l'exposition « Templiers, une histoire notre trésor » à l'Hôtel Dieu à Troyes**
Tout au long de cette exposition, découverte de l'histoire de l'Ordre du Temple, des origines à sa dissolution, à partir d'exemples champenois. Illustration de l'architecture templière et de la vie quotidienne des commanderies.
- 18h00 Installation à votre hôtel *** Dîner inclus**

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- 9h00 Visite commentée de l'Abbaye de Clairvaux ou Visite commentée de la Commanderie d'Avalleur**
- 11h30 Visite d'une cave de Champagne aux caves cisterciennes**
- 12h00 Déjeuner du terroir**
- 15h00 Balade contée au cœur de la Forêt du Temple**
Fin du programme



Grands Hommes

L'Aube a également vu passer des hommes célèbres : Hugues de Payns, à l'origine de l'ordre des Templiers ; Saint Bernard y a fondé l'Abbaye de Clairvaux, Napoléon à Brienne-le-Château, Danton né à Arcis-sur-Aube ou encore le grand maître de l'impressionnisme Pierre-Auguste Renoir qui a vécu dans le village d'Essoyes quelques unes des plus belles années de sa vie.

SÉJOUR

Sur les pas des grands hommes

Kilométrage : 107 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
A partir de 169 €*
par personne

JOUR 1

- 10h00 Visite du musée Napoléon** à Brienne-le-Château
De l'école militaire, à la Bataille de Brienne en passant par sa nuit au château...
- 12h00 Déjeuner du terroir**
- 14h30 Visite commentée du Mémorial Charles De Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises**
Découvrez une scénographie innovante mettant en avant de nombreux événements cultes du XX^{ème} siècle au travers du parcours de cet homme hors du commun qu'était le Général de Gaulle.
- 18h00 Installation à votre hôtel*** dîner inclus**

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- 10h00 Visite d'un point de vue de la Côte des Bar suivie d'une visite de cave de champagne et dégustation**
- Panier pique-nique (si le temps le permet)
- 14h00 Visite commentée de l'espace « Du côté des Renoir » à Essoyes**
Découverte de la vie de l'artiste et de sa famille
- Fin du programme



Randonnées

Envie de découvrir l'Aube autrement ? Pour allier le plaisir de la randonnée à celui de la découverte d'une région, 24 boucles vélo, deux voies vertes et 51 circuits de petite randonnée pédestre permettent de se balader dans le vignoble de champagne, au cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient au bord de l'eau ou bien encore sur les petites routes de campagne.

SÉJOUR

De Renoir au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Kilométrage : environ 45 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 155 €*
par personne**

JOUR 1

- 9h30 Randonnée pédestre sur circuit balisé**
(de 3 à 14 km au choix)
Vos pas suivront ceux de l'artiste peintre qu'on ne présente plus : Renoir. Vous découvrirez les lieux qui ont inspiré nombreuses de ses toiles.
- 12h30 Déjeuner du terroir**
- 14h30 Visite guidée de l'Espace « Du Côté des Renoir »**
Découverte de la vie de l'artiste et de sa famille
- 17h00 Visite d'une cave de champagne et dégustation**
- 19h00 Installation à votre hôtel*** dîner inclus**
(possibilité d'hébergement collectif)

JOUR 2

- 9h00** Petit-déjeuner à l'hôtel
Randonnée au cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
(thématique selon saison)
- 12h30 Déjeuner du terroir**
Fin du programme



Côté gourmandises, l'Aube a tous les atouts pour réjouir gourmets et gourmands : la fameuse choucroute de Brienne-le-Château, la célèbre andouillette de Troyes, le savoureux fromage de Chaource. Le champagne relève à merveille les plats de la cuisine de l'Aube. Au champagne, s'ajoutent le délicat rosé des Riceys, rosé préféré de Louis XIV, ou le pétillant cidre bouché du pays d'Othe. Et pour finir un marc de champagne ou une liqueur de prunelle...

EXCURSION

Avis aux amateurs entre Rosé des Riceys et fromage de Chaource

Kilométrage : 22 km

* prix de l'excursion sur la base de 30 personnes

1/2 JOURNÉE
**A partir de 35 €*
par personne**

12h00 Accueil pour déjeuner

14h30 Visite du musée du fromage à Chaource

Admirez une importante collection d'objets liés à la fabrication du fromage et du beurre. Vous terminerez par une dégustation du fromage local : le Chaource

**16h00 Visite d'une cave de champagne
et dégustation de rosé des Riceys**

Fin du programme



Nos autres suggestions de séjours

SÉJOUR

Un séjour dans l'Aube en Champagne

Kilométrage : 585 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 30 personnes

JOUR 1

- 10h00 Visite guidée de la fabuleuse Cité Médiévale de Troyes.
- 12h00 Déjeuner du terroir
- 14h30 Visite d'un musée de la ville
- 16h30 Dégustation de Champagne
- 19h00 Installation à votre hôtel *** dîner compris

JOUR 2

- 9h30 Visite de la Cristallerie Royale de Champagne
- 12h00 Déjeuner du terroir
- 14h00 Visite commentée de l'Abbaye de Clairvaux
- Nuit à votre hôtel*** dîner compris

JOUR 3

- 10h00 Visite commentée de l'Espace « Du côté des Renoir » à Essoyes
- 12h30 Déjeuner du terroir
- 15h00 Visite du village des Riceys et des cadoles en autocar
- 16h30 Visite d'une cave de Champagne et dégustation du Rosé des Riceys
- Nuit à votre hôtel*** dîner compris

JOUR 4

- 10h00 Visite du Musée Napoléon à Brienne-le-Château ou Visite de l'Ecomusée de la Forêt d'Orient
- 12h30 Déjeuner croisière sur le lac d'Orient
- 14h30 Halte à la Maison du Parc
- 16h00 Visite commentée du Moulin de Dosches
- Nuit à votre hôtel*** dîner compris

JOUR 5

- 10h00 Visite du Musée du Fromage à Chaource
- 12h00 Déjeuner du terroir
- 14h30 Visite commentée du Moulin du Breuil
- 16h30 Visite guidée du Musée du Cidre
- Nuit à votre hôtel*** dîner compris

JOUR 6

- 9h00 Visite commentée de la ville de Nogent-sur-Seine
- 10h30 Visite guidée du Musée des sculptures de Nogent-sur-Seine
- 12h00 Déjeuner du terroir
- 15h00 Visite de l'Eglise de Villenauxe-la-Grande et de ses vitraux

6 JOURS / 5 NUITS
**A partir de 638 €*
par personne**



Nos autres suggestions de séjours

SÉJOUR

De Troyes, la Belle Médiévale, au Pays du Champagne

Kilométrage : 85 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 20 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 130 €*
par personne**



JOUR 1

- 14h30 Visite guidée de la fabuleuse Cité Médiévale de Troyes.
- 16h30 Dégustation de Champagne
- 18h00 Installation à votre hôtel ** dîner compris

JOUR 2

- 9h30 Visite guidée de la Cristallerie Royale de Champagne
- 12h00 Visite d'une cave de Champagne, suivie d'un déjeuner
- 15h00 Fin du programme

SÉJOUR

« Pays d'Othe, Terroir de Champagne et Bourgogne »

Kilométrage : 130 km

* prix du séjour sur la base d'une chambre double à partir de 20 personnes

2 JOURS / 1 NUIT
**A partir de 130 €*
par personne**

JOUR 1

- 10h00 Visite du village des Riceys et des cadoles en autocar
- 11h00 Visite d'une cave de champagne et dégustation de Rosé des Riceys
- 12h30 Déjeuner du terroir
- 15h00 Visite du Musée du Fromage à Chaource
- 16h30 Visite du Musée des poupées d'antan, de la tonnellerie et de l'art populaire ou d'une champignonnière
- Installation à votre hébergement collectif dîner compris

JOUR 2

- Départ pour l'Yonne
- 10h00 Visite d'un producteur de soumaintrain à Beugnon ou Visite d'un élevage de cerf à Briennon
- 12h00 déjeuner du terroir
- 14h00 Visite de l'Entreprise le Borvo à Chemilly
- 16h30 Visite d'une cidrerie à Boeurs-en-Othe ou Visite du Musée de la pomme et du cidre à Vaudeurs
- 18h00 Fin du programme

**Votre contact
privilegié pour ces programmes :**
Aube en Champagne Tourisme
34, quai Dampierre
10000 TROYES
Tel : 03 25 42 50 86
sandrine.deoliveira@aube-champagne.com
www.aube-champagne.com
(N° Immatriculation IM010110008)

LISTE DES AGENCES RECEPTIVES DE L'AUBE EN CHAMPAGNE



Champagne Travel by FAB Travel TourCom

1 bis, rue Cardinal Ancher
10000 TROYES
Tél : 03 25 70 89 19
troyes@champagne-travel.com
www.champagne-travel.com
(N° Immatriculation : IM010100001)



MARTINE ROUSSEL VOYAGES

2 rue Aristide Briand
BP 196
10006 TROYES CEDEX
Tél : 03 25 43 66 00
Fax : 03 25 43 66 09
martine.rousseau.voyages@wanadoo.fr
www.martine-rousseau-voyages.com
(N° licence 010 98 0030 - en cours d'immatriculation)



ODYSSEE VACANCES

Maison des Lacs
10140 MESNIL-SAINT-PERE
Tel : 03 25 41 27 07
contact@odysseevacances.com
www.odysseevacances.com
(N° Licence 010 09 001 - en cours d'immatriculation)



Glob'Tour Voyages Selectour

17, boulevard du 14 juillet
BP 271
10008 TROYES Cedex
Tél : 03 25 73 07 45
globtour@selectour.com
www.globtour-voyages.com
(N° Immatriculation IM 010100007)



TNP - Tourisme Nature et Patrimoine

5 route de Géraudot
10220 ROUILLY SACEY
Tél : 03 25 43 80 81
Fax : 03.25.41.57.58
sve.commercial@tradifrancehotel.com
www.escapade-en-champagne.com
(N° Immatriculation IM010110006)



Transgallia Viardin Afat Voyages

18-20, rue Viardin
BP 140
10004 Troyes Cedex
Tél. 03 25 81 86 40
groupes@transgallia.com
www.transgallia.com
(N° Immatriculation IM010110004)



Et aussi....

Nigloland Parc et Hôtel

10200 DOLANCOURT
Tel : 03 25 27 94 52
commercial@nigloland.fr
www.nigloland.com
(N° Immatriculation IM010110001)

Nigloland Parc et Hôtel à votre service sur les offres en page 11 et 13

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Les conditions générales de vente s'applique à l'ensemble des agences réceptives partenaires de l'Aube en Champagne Tourisme.

Extrait du Code du Tourisme.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier

de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses

et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs variables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Au plaisir de vous accueillir
dans l'Aube en Champagne...



Aube
en Champagne Tourisme
www.aube.champagne.com

Cette brochure vous est offerte par